



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

PÉRIODES DE RÉSERVATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Service Enfance Petite Enfance (☎ 03 84 41 42 54)

Adresse mail : enfance.jeunesse@mairie-saint-claude.fr

PORTAIL FAMILLE : <https://saint-claude.kiosquefamille.fr/kiosque/>

	Dates d'inscriptions pour la période du 02 septembre au 20 décembre 2024	Dates d'inscriptions pour la période du 06 janvier au 04 Juillet 2025	Dates d'inscriptions ateliers du soir (élémentaire uniquement)
INSCRIPTIONS de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sur RDV			
RESTAURATION + ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATIN ET SOIR	19-20-21 et 23 Août 2024 ou tous les mercredis à partir du 28 Août 2024	Les 16-17-18 et 20 Décembre 2024, le lundi 30 décembre 2024 ou tous les mercredis à partir du 08 Janvier 2025	1^{er} TRIMESTRE Pour la période du 30 Septembre au 20 Décembre 2024 Les 18 et 25 Septembre 2024
			2^{ème} TRIMESTRE Pour la période du 06 Janvier au 18 Avril 2025 Les 16-17-18 et 20 Décembre 2024 ou le lundi 30 décembre 2024
			3^{ème} TRIMESTRE Pour la période du 5 mai au 04 juillet 2025 Les mercredis 23 et 30 Avril 2025

Le calcul de vos tarifs, se fera les 16-17-18 et 20 décembre 2024 sur rendez-vous merci d'apporter les pièces suivantes :

- avis d'imposition 2024 (impôts sur les revenus de l'année 2023) du foyer
- attestation de paiement des allocations familiales (pas le quotient) pour le calcul de vos tarifs

Pour la période du 02 Septembre au 20 Décembre 2024

Les repas ou temps d'accueils périscolaires réservés et payés, seront facturés selon la grille tarifaire actuelle

Infos importantes :

- Tous les mercredis (de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00) une permanence est à votre disposition pour d'éventuelles modifications (inscriptions en cas d'oubli ou rajouts de repas). Ces demandes ne seront prises en compte qu'à partir du Lundi de la semaine suivante.
- Les annulations de repas pourront être effectuées tous les matins **avant 10h30**,
- Les annulations pour les accueils périscolaires élémentaires et maternels pourront être effectuées tous les jours **avant 17h00**,

en téléphonant au 03 84 41 42 54 ou par mail. Ces demandes ne seront prises en compte **que le lendemain et les jours suivants**. Pour les ateliers périscolaires, les annulations ne seront pas prises en compte, votre enfant étant inscrit en fonction du nombre d'ateliers choisis (tarif forfaitaire). **En cas d'absence pour cause de maladie, le 1^{er} jour est perdu, il faudra nous contacter avant 10h30 pour la restauration scolaire et avant 17h00 pour l'accueil du matin et du soir pour prétendre à un avoir à partir du lendemain. Les certificats médicaux ne sont pas pris en compte.**

Pénalités facturées en cas d'inscriptions imprévues :

- Pour les accueils ponctuels matin et soir un tarif de pénalité de 4 euros.
- Pour la restauration le tarif de pénalité sera de 9.85 euros

Tarifs révisés chaque année en janvier